

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

### 1.1 Identificateur de produit :

## NETTOYANT VITRES ET MIRROIRS

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant vitres et surfaces lavables

Utilisations non recommandées :

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

#### INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236446834

E-mail : [info@innovis.be](mailto:info@innovis.be) — Site web : <http://www.innovis.be>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Belgique : +32 70 245 245

France : Centre antipoison de Nancy :03.83.85.85.18

## 2 Identification des dangers :

### 2.1 Classification du mélange :

Liq. infl. 3 / SGH02 - H226

Irr. oc. 2 / SGH07 - H319

### 2.2. Éléments d'étiquetage :

#### 2.2.1 Symbole(s) et mention d'avertissement :



**ATTENTION**

#### 2.2.2 Mention de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2.3 Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

#### 2.2.4 Intervention :

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### 2.2.5 Stockage :

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.2.6 Elimination : P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale /nationale

### 2.3. Autres dangers :

Ne pas vaporiser sur des surfaces chaudes.

## 3 Composition/informations sur les composants :

### 3.2. Mélange :

Ethanol ; alcool éthylique	20 < C <= 25	<b>CAS N°</b> : 64-17-5 <b>EINECS</b> : 200-578-6 <b>Numéro d'enregistrement REACH</b> : 01-2119457610-43 <b>CLP Classification</b> : SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319
----------------------------	--------------	--

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

## 4 Premiers secours :

### 4.1 Description des premiers secours :

#### 4.1.1. Conseils généraux :

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

#### 4.1.2. Inhalation :

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

#### 4.1.3. Contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon par précaution.

#### 4.1.4. Contact avec les yeux :

Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

#### 4.1.5. Ingestion :

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

#### 4.2.1. Inhalation :

Appliqué sur une surface chaude, il peut déclencher une irritation des voies respiratoire, toux etc.

#### 4.2.2. Contact avec la peau :

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

#### 4.2.3. Contact avec les yeux :

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

#### 4.2.4. Ingestion :

Données non disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie :

### 5.1. Moyens d'extinction :

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers :

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

#### 5. 4. **Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :**

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

#### 5. 5. **Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

#### 6. 1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  
Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

#### 6. 2. **Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6. 3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

#### 6. 4. **Référence à d'autres sections :**

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7 Manipulation et stockage :

#### 7. 1. **Manipulation :**

##### 7. 1. 1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### 7. 1. 2. **Mesure(s) d'ordre technique :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec

##### 7. 1. 3. **Conseil(s) d'utilisation(s) :**

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir hors de portée des enfants.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

#### 7. 2. **Stockage :**

##### 7. 2. 1. **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :**

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

##### 7. 2. 2. **Condition(s) de stockage :**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

##### 7. 2. 3. **Matière(s) incompatible(s) à éloigner :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Produits oxydants

##### 7. 2. 4. **Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur :**

De même nature que celui d'origine

#### 7. 3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**

Utilisation professionnelle

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

#### 8. 1. **Paramètres de contrôle :**

##### 8. 1. 1. **Limite(s) d'exposition :**

\* Composant : éthanol No. CAS 64-17-5

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) :

5.000 ppm, 9.500 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 1.000 ppm, 1.900 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 950 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 1900 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 343 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 114 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 950 mg/m<sup>3</sup>

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 206 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 87 mg/kg p.c./jour

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 0,96 mg/l

Eau de mer : 0,79 mg/l

Libérations intermittentes : 2,75 mg/l

STP : 580 mg/l

Sédiment d'eau douce : 3,6 mg/kg poids sec

Sédiment marin : 2,9 mg/kg poids sec

Sol : 0,63 mg/kg poids sec

Empoisonnement secondaire : 720 mg/kg aliment

### **8. 2. Contrôles de l'exposition :**

#### **8. 2. 1. Protection des voies respiratoires :**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre combiné : A-P2

#### **8. 2. 2. Protection des mains :**

Porter des gants appropriés. La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Gants recommandés : gants en caoutchouc nitrile

#### **8. 2. 3. Protection de la peau et du corps :**

Vêtement de protection résistant aux solvants

#### **8. 2. 4. Protection des yeux :**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

### **8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **8. 4. Mesure(s) d'hygiène :**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.

Utiliser la ventilation adéquate.

## 9 Propriétés physiques et chimiques :

### **9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

9. 1. 1. Aspect : Liquide

9. 1. 2. Couleur : bleu

9. 1. 3. Odeur : citron

9. 1. 4. PH : Pur à 20°C : 7,5 +/- 1

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition : Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair : 33°C.

9. 1. 7. Limites d'explosivité : Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Densité relative (eau = 1) : 0,970 +/- 0,02 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité : Non applicable.

### **9. 2. Autres informations :**

9. 2. 1. Hydrosolubilité : Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité : Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants : Non concerné

## 10 Stabilité et réactivité :

### 10. 1. Réactivité :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10. 2. Stabilité chimique :

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

### 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10. 4. Conditions à éviter :

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10. 5. Matières incompatibles :

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

### 10. 6. Produits de décomposition dangereux :

Ne pas respirer les fumées.

## 11 Informations toxicologiques :

### 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques :

Pas d'information disponible au sujet de la préparation.

Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange

### 11. 2. Toxicité aiguë :

#### 11. 2. 1. Inhalation :

\* Composant : éthanol No. CAS 64-17-5

CL50 : 51 mg/l (Rat ; 4 h ; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

#### 11. 2. 2. Contact avec la peau :

\* Composant : éthanol No. CAS 64-17-5

DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

#### 11. 2. 3. Contact avec les yeux :

\* Composant : éthanol No. CAS 64-17-5

Provoque une sévère irritation des yeux. (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405)

#### 11. 2. 4. Ingestion :

\* Composant : éthanol No. CAS 64-17-5

DL50 : 10470 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

#### 11. 2. 5. Sensibilisation :

Non sensibilisant

## 12 Informations écologiques :

### 12. 1. Toxicité :

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 12. 2. Persistance et dégradabilité :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

### 12. 3. Potentiel de bioaccumulation :

Non déterminé.

### 12. 4. Mobilité dans le sol :

Non déterminé.

### 12. 5. Résultats des évaluations PBTet vPvB :

Non déterminé

### 12. 6. Autres effets néfastes :

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

## 13 Considérations relatives à l'élimination :

### 13. 1. Méthodes de traitement des déchets :

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

### 13. 2. Emballages contaminés :

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

### 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s) :

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 ET r.541-13 0 41 (élimination des déchets) ; art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)

- Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

## 14 Informations relatives au transport :

### 14. 1. Information(s) générale(s) :

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

### 14. 2. Numéro ONU : 1170

#### 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies :

ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

### 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE : ADR/RID) :

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport : 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage : III

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID : 3

14. 3. 4. Code danger : 30

14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales : 144 601

14. 3. 6. Instructions d'emballage : P001 IBC03 LP01 R001

14. 3. 7. Code de restriction en tunnels : D/E

### 14. 4. Voies maritimes (IMDG) :

14. 4. 1. Classe : 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage : III

14. 4. 3. Polluant marin : Non

14. 4. 4. N° FS : F-E, S-D

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG : 3

14. 4. 6. Instructions d'emballage : P001 LP01-/-PP2

### 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA) :

14. 5. 1. ICAO/IATA classe : 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage : III

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA : 3

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes : Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement : Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non concerné

## 15 Informations réglementaires :

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement EC/830/2015 – CLP 1272/2008.

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 :

Parfums

### 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 16 Autres informations :

### 16. 1. Législation(s) suivie(s) :

La signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité :

CAS : Chemical Abstracts Service

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CLP: Classification, Labelling and Packaging of chemicals

CL50 concentration létale médiane

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC : concentration prédite sans effet

**16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3 :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**16. 3. Avis ou remarques importantes :**

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

**16. 4. Restrictions :**

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

**16. 5. Références et / ou bibliographie :**

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

**16. 5. Historique :**

16. 5.1. [Date de la première édition](#) : 20/05/14

16. 5.2. [Date de révision précédente](#) : 07/01/19

16. 5.2. [Date de révision](#) : 15/01/19

16. 5.3. [Version](#) : 4

16. 5.4. [Révision chapitre\(s\) n°](#) : 15-16